

LE PAVÉ®

Inventaire du Cycle de Vie

Life Cycle Inventory

*Sur la base de la norme NF EN 15804+A2
et son complément national NF EN 15804+A2/CN*

Panneau Soft-Surface® PS

15 mm

Coloris Blanc, Noir



Version : 1.1



REALISATION :

EVEA

11, rue Arthur III – 44200 Nantes

Tél : +33 (0)2 28 07 87 00 – Fax : +33 (0)2 40 71 97 41

www.evea-conseil.com



Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité du déclarant de l'ICV Le Pavé® (Le Pavé® 93-97 rue du Port 93300 Aubervilliers) selon la norme NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à l'ICV d'origine ainsi qu'à son déclarant qui pourra remettre un exemplaire complet.

En l'absence de données actualisées sur la matière PS recyclée dans le cadre de la norme NF EN 15804+A2, les données utilisées pour le Polystyrene Choc recyclé sont issues des bases du SRP (Syndicat des Régénérateurs de matières Plastiques) calculées dans le cadre de la norme NF EN 15804+A1. Le SRP, auquel nos fournisseurs sont adhérents, fournit les éco-profilés des MP-R en collaboration avec l'ADEME. Les listes des critères des deux normes n'étant pas rigoureusement identiques, certains critères d'impact ne sont donc pas renseignés.

Guide de lecture

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A2.

Dans les tableaux suivants 2,53E-06 doit être lu : $2,53 \times 10^{-6}$ (écriture scientifique).

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- le kilogramme « kg »,
- le mètre cube « m³ »,
- le kilowattheure « kWh »,
- le mégajoule « MJ »,
- le mètre carré « m² ».

Abréviations :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- ICV : Inventaire de Cycle de Vie
- UD : Unité Déclarée
- UF : Unité Fonctionnelle
- PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

Précaution d'utilisation de l'ICV

Ces ICV sont utilisables au même titre que d'autres données d'arrière-plan (données ecoinvent, GABI...) généralement incluses dans les logiciels d'ACV produits tels que GABI, SimaPro, etc...

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Nom et adresse du déclarant :

Le Pavé®

93-97 rue du Port

93300 Aubervilliers

2. Les sites, le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels l'ICV est représentatif :

Le Pavé®

3. Type d'ICV : « du berceau à la sortie d'usine »

4. Type d'ICV : Individuel mono-produit mono-site

5. Identification du produit par son nom ou par une désignation explicite ou par la / les référence commerciale

Panneau Soft-Surface® PS

Epaisseur : 15mm, Coloris : Blanc, Noir

6. Vérification : Aucune

7. Lieu de production :

Fabrication des panneaux : Le Pavé® - 93-97 rue du Port, 93300 Aubervilliers

2 DESCRIPTION DE L'UNITÉ DÉCLARÉE ET DU PRODUIT

1. Description de l'unité déclarée

L'analyse est réalisée pour une unité déclarée de 1m² de panneau d'épaisseur 15 mm en sortie d'usine. Le flux de référence comprend le produit lui-même avec emballage.

2. Performance principale de l'unité déclarée :
Revêtir 1m² de surface horizontale sur support porteur.
Constituer 1m² de surface de mobilier non fixe.

3. Description du produit et de l'emballage

Le produit étudié est constitué d'1m² issu de panneau de 92cm X 142 cm destiné à une utilisation comme revêtement horizontal tel que plan de travail, dessus de comptoir ou plateau de bureau après installation sur support porteur horizontal. Le panneau est également compatible avec une utilisation comme revêtement vertical en crédence, parement mural décoratif sur support porteur vertical.

Les applications en mobilier (chaise, porte,...) sont possibles.

Le produit de 1m² est déclaré non classé au regard de la réaction au feu (classement M et Euroclasses). Les panneaux sont conditionnés sur palette à raison de 14 panneaux par palette.

4. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit

Le produit est composé exclusivement de PS recyclé à hauteur de 21,1 kg par panneau soit 16,17 kg par unité fonctionnelle.

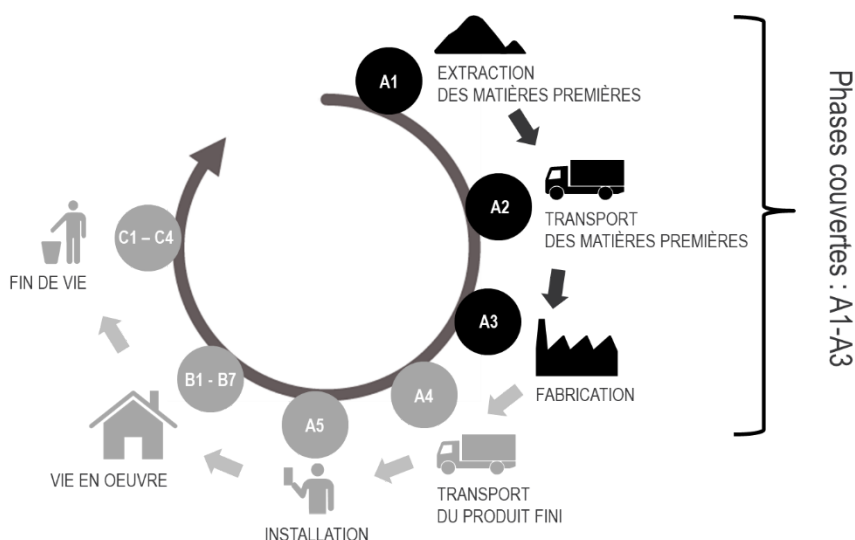
5. Circuit de distribution : BtoB

6. Préciser si le/les produit(s) contient des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1% en masse)

Le produit ne contient pas de substances de la liste candidate SVHC, et est conforme au regard des annexes XVII et règlement POP.

3 ÉTAPES DU CYCLE DE VIE


Diagramme des étapes du cycle de vie du produit :



Les étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte sont présentés dans le tableau suivant

Etape	Exclus
A1	<ul style="list-style-type: none"> ● Aucun
A2	<ul style="list-style-type: none"> ● Aucun
A3	<ul style="list-style-type: none"> ● Fabrication et maintenance de l'outil de production ● Flux liés aux activités administratives, de gestion, de R&D, de vente et de marketing du produit ● Fonctionnement des installations de restauration du personnel et de production (éclairage, chauffage, sanitaires et nettoyage)

4 INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ICV

PCR utilisé	NF EN 15804+A2:2019 et NF EN 15804+A2/CN:2022.
Frontières du système	Les frontières du système couvrent les étapes du cycle de vie du berceau à la sortie de l'usine.
Allocations	Aucune allocation n'a été réalisée.
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires et secondaires	<p>Les données spécifiques ont été collectées auprès du déclarant (activités en France pour l'année 2022).</p> <p>Les données génériques et données d'arrière-plan sont issues de la base de données ecoinvent dans sa version 3.8 mise à jour en 2021.</p> <p>Les données Matière sont issues de la base des impacts Produit 2019 du SRP.</p> <p>Logiciels utilisés :</p> <p> Simapro, logiciel d'analyse de cycle de vie en version 9.</p> <p> Ev-DEC, (www.ev-dec.com), développée par le cabinet conseil EVEA (www.evea-conseil.com), qui aide à la réalisation des FDES.</p>

5 RÉSULTAT DE L'INVENTAIRE DU CYCLE DE VIE DU BERCEAU À LA PORTE DE L'USINE (A1-A3)

Indicateurs d'impacts environnementaux de référence	Total A1-A3
Changement climatique - total kg CO ₂ equiv / UF ou UD	5,70E+00
Changement climatique – combustibles fossiles kg CO ₂ equiv / UF ou UD	/
Changement climatique – biogénique kg CO ₂ equiv / UF ou UD	/
Changement climatique – occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO ₂ equiv / UF ou UD	/
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq / UF ou UD	1,26E-06
Acidification mole de H ⁺ equiv / UF ou UD	2,47E-02
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg de P equiv / UF ou UD	3,21E-03
Eutrophisation aquatique marine kg de N equiv / UF ou UD	/
Eutrophisation terrestre mole de N equiv / UF ou UD	/
Formation d'ozone photochimique kg de NMCOV equiv / UF ou UD	1,09E-02
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux) kg Sb equiv / UF ou UD	3,33E-05
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) MJ / UF ou UD	1,03E+03
Besoin en eau m3 de privation equiv dans le monde / UF ou UD	1,34/E+01

Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels	Total A1-A3
Emissions de particules fines Indice de maladies / UF ou UD	/
Rayonnements ionisants (santé humaine) kBq de U235 equiv / UF ou UD	/
Ecotoxicité (eaux douces) CTUe / UF ou UD	1,36E+01
Toxicité humaine, effets cancérigènes CTUh / UF ou UD	/
Toxicité humaine, effets non cancérigènes CTUh / UF ou UD	/
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols Sans dimension / UF ou UD	/

Consommation de ressources	Total A1-A3
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ / UF ou UD	3,19E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ / UF ou UD	5,98E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ / UF ou UD	3,79E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ / UF ou UD	4,47E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ / UF ou UD	6,47E+02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ / UF ou UD	1,09E+03
Utilisation de matière secondaire kg / UF ou UD	2,07E+01
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ / UF ou UD	/
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ / UF ou UD	/
Utilisation nette d'eau douce m ³ / UF ou UD	1,07E-01

Catégories de déchets	Total A1-A3
Déchets dangereux éliminés kg / UF ou UD	1,87E-01
Déchets non dangereux éliminés kg / UF ou UD	6,96E+00
Déchets radioactifs éliminés kg / UF ou UD	5,65E-03

Flux sortants	Total A1-A3
Composants destinés à la réutilisation kg / UF ou UD	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage kg / UF ou UD	1,42E-01
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg / UF ou UD	1,11E-01
Energie électrique fournie à l'extérieur MJ / UF ou UD	0,00E+00
Energie vapeur fournie à l'extérieur MJ / UF ou UD	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'extérieur MJ / UF ou UD	0,00E+00

6 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTÉRIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PÉRIODE D'UTILISATION

		Résultats d'essais	Justification et/ou rapport d'essai
Émission dans l'air intérieur ¹²	Emissions de COV et de formaldéhyde	Etiquetage français	en attente (decembre 2023)
	Comportement face à la croissance fongique et bactérienne
	Emissions radioactives naturelles des produits de construction
	Emissions de fibres et de particules
Émission dans le sol et l'eau ¹²	Emissions dans l'eau
	Emissions dans le sol

1) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles.

Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>

2) En France le comité technique INIES Base (CTIB) donne des recommandations sur la déclaration des caractéristiques sanitaire et de confort - Guide de rédaction des résumés sanitaires et confort (CTIB N94, Juin 2018)